

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Fiche n°1

NOM :	ÉPOUX(SE)		
	ÉPOUX(SE)		
	PRÉNOMS :	ÉPOUX(SE)	
		ÉPOUX(SE)	
PROFESSION :		ÉPOUX(SE)	
		ÉPOUX(SE)	
	DOMICILE :	ÉPOUX(SE)	
		ÉPOUX(SE)	
NOM :		PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
	PRÉNOMS :	PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
PROFESSION :		PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
	DOMICILE :	PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		PÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
NOM :		MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
	PRÉNOMS :	MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
PROFESSION :		MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
	DOMICILE :	MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	
		MÈRE DE L'ÉPOUX(SE)	

N° de Téléphone : Époux(se) Époux(se).....

Courriel (recommandé) : Époux(se) Époux(se).....

FUTUR DOMICILE CONJUGAL :

Un **contrat de mariage** a-t-il été enregistré ? : Si oui, fournir le certificat du notaire.

Acceptez-vous les **photographies de presse** le jour de la cérémonie ? : (si oui complétez le formulaire)

Un **mariage religieux** sera-t-il célébré ? :

Enfants à légitimer :

	1 er	2ème	3ème	4ème
NOM				
PRÉNOM				
DATE NAISSANCE				
LIEU NAISSANCE				

Tournez s'il vous plaît

« Les informations recueillies dans cette fiche sont traitées par le service de l'état civil de la commune d'Orange dans le cadre de la préparation et de la célébration de votre mariage, ainsi que pour organiser le cas échéant, avec votre accord, la venue d'un photographe de presse.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e du RGPD) et au respect d'obligations légales en matière d'état civil.

Les dossiers de mariage sont envoyés tous les ans au Greffe du Tribunal judiciaire.

Les destinataires des données sont exclusivement les agents habilités du service de l'état civil, et, le cas échéant, le cabinet du Maire pour d'éventuelles correspondances ultérieures, le service communication de la collectivité ou les photographes de presse, uniquement pour les informations nécessaires à leur venue (date, lieu, horaires). Aucune donnée personnelle ne sera transmise sans votre accord exprès.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, ou d'effacement des données vous concernant, dans les conditions prévues par la loi. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) à dpo@ville-orange.fr.

En cas de difficulté persistante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) »